Image not found or type unknown

# mon notaire ne veur pas payer

Par **tatie20**, le **14/02/2010** à **18:28**

Mon pere est decede en fevrier 2009;etant divorce depuis 1999 ,le partage des biens avec son ex femme n a ,a ce jour ,jamais ete effectue.Cette annee est venue les 3 impots(revenu,locaux et fonciers de mon pere)or,mon notaire n a pas voulu prendre l argent sur les comptes en banque de mon pere pretexant que le litige sur la separation n etait pas reglé;Les impots me disent qu etant heritiere de mon pere je dois payer ses impots.est ce legal?merci pour votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés